

motion, j'aimerais à appeler l'attention du leader du gouvernement sur les pouvoirs que demande le comité en question. La motion se lit comme suit :

Avec pouvoir d'employer un sténographe, d'imprimer son enquête et de faire rapport de temps à autre.

Et de le soumettre au Sénat après son impression.

L'honorable M. SCOTT : La dernière partie devra être retranchée.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Je ne connais pas les vues que le gouvernement entretient relativement à cette question, mais je suis porté à partager l'avis de l'honorable sénateur de Lincoln. Je crois que l'on pourrait se procurer tous ces renseignements sans être obligés de faire des dépenses. Cependant si le gouvernement décide de nommer un comité, je suggérerai que l'on retranche les mots "imprimer son enquête et faire rapport", et qu'on les remplace par "avec pouvoir d'employer des sténographes et de faire rapport de temps à autre". Et si le rapport méritait d'être imprimé, la Chambre pourrait ordonner son impression.

L'honorable M. DOMVILLE : Cela me satisfait pleinement.

L'honorable M. SCOTT : Quand mon honorable ami m'a parlé de cela, hier, j'ai consenti à la formation d'un comité avec l'intention bien claire que les témoins qui de vraient y être entendus ne seraient pas payés. Il a demandé un sténographe, et j'ai répondu : "Pourvu que son emploi ne soit pas d'une longue durée." Le temps doit être fixé, parce que je trouve inopportun de nommer un comité de ce genre, surtout si cette industrie, comme nous l'a dit hier mon honorable ami, a déjà été exploitée. J'ai cru, quand on m'en a parlé, qu'il s'agissait d'une nouvelle industrie. Mais l'honorable sénateur a démontré aujourd'hui que tel n'était pas le cas. Il a dit qu'on l'exploitait à Montréal et à Shawenegan, et je crois qu'il a nommé deux ou trois autres industries. Je ne vois pas, si elle devient une industrie commerciale, pourquoi le Sénat devrait appeler sur cette industrie l'attention du public qui la connaît, et si elle offre les avantages que mon honorable ami mentionne, il est inutile que le Sénat s'en occupe. En tout

cas, nous pourrions dicuter plus tard la question.

La motion est tenue en suspens.

PRESENTATION D'UN BILL.

Bill (D) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer, relativement aux permis de circulation gratuite pour les sénateurs et les membres de la Chambre des communes."—(L'honorable M. Kerr, Toronto.)

DEUXIEME LECTURE D'UN BILL.

Bill (A) intitulé : Acte pour faire droit à Edward Albert Murphy.—(L'honorable M. Kerr, Cobourg.)

BILL MODIFIANT L'ACTE DE LA POLICE A CHEVAL.

DEUXIEME LECTURE.

L'honorable M. SCOTT propose la deuxième lecture du bill (S) intitulé : "Acte modifiant l'Acte de la police à cheval, de 1894." Il dit : Le présent bill ne contient qu'un article, et il a pour objet d'augmenter la solde de la police à cheval, du commissaire au dernier homme faisant partie de cette troupe. La solde n'a pas été augmentée depuis 1894, et le bill a pour objet d'autoriser le gouvernement, s'il le juge à propos, si les hommes le méritent, de porter la solde jusqu'à la limite fixée dans le bill. Je puis vous dire que le salaire du commissaire de police est à présent de \$2,600 et qu'il n'a pas été augmenté depuis 1894. Le présent bill autorise l'augmentation de son salaire de \$400. Le salaire de l'assistant commissaire est actuellement de \$1,600 ; l'augmentation suggérée le porterait à \$2,000 ; le salaire du surintendant serait porté de \$1,400 à \$1,800, ainsi de suite, comme les honorables sénateurs pourront le voir en parcourant la liste. Nous savons tous que cette troupe a rendu de grands services. C'est une troupe d'hommes superbes, et de tous côtés sont venus à leur adresse des éloges, particulièrement de la part des nouveaux colons fixés dans le Yukon. Les trois quarts des hommes qui composent cette gendarmerie, occupent différents postes très espacés, et les autres se trouvent dans le territoire du Yukon. Comme nous le savons, les salaires des employés, tant civils que commerciaux, ont été augmentés depuis 1894.